



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 29

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (R. I. Suban, R. M. Suban et W. Summers)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté la route 227 à partir de l'intersection des routes 248 et 227 jusqu'à la route 16 (route Yellow Head), et afin que le premier ministre du Manitoba envisage d'apporter son soutien à ce projet pour garantir la sécurité des Manitobains et de tous les Canadiens qui voyagent sur les routes manitobaines. (G. Boonstra, K. Boonstra, A. Boonstra et autres)

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Young, D. Inglis, R. Patterson et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (M. Loewen, P. Loewen, J. Loewen et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2004-2005 — Santé.

(Document parlementaire n° 39)

Le président dépose le rapport annuel de l'ombudsman — Accès à l'information et protection de la vie privée — pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2002.

(Document parlementaire n° 40)

M^{me} la ministre WOWCHUK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2004-2005 — Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales.

(Document parlementaire n° 41)

M^{me} ALLAN, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du 28 avril, Jour de deuil national à la mémoire de ceux et de celles qui sont morts au travail.

M. SCHULER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*;

(M. le ministre ROBINSON)

(N° 46) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*.

(M. le ministre BJORNSEN)

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de l'utilisation d'un appareil photographique dans la tribune.

M. le ministre MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* et demande que l'appareil photographique et le film soient confisqués jusqu'à ce que la décision soit rendue.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. EICHLER, JENNISSON, ROCAN, SCHELLENBERG et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 27 avril 2004. Ainsi, le vendredi 30 avril 2004, le budget du ministère des Finances sera examiné à l'Assemblée.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose ni de vision ni d'espoir et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de plan économique à long terme visant à faire croître l'économie et à créer des emplois réels et durables;
- c) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- d) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un septième des dépenses;
- e) qu'il ne s'engage pas à assumer la responsabilité constitutionnelle qu'il a de financer l'enseignement public;
- f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les services de diagnostic, notamment les tomodensitogrammes, les tests d'imagerie par résonance magnétique et les ultrasons, et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;
- g) qu'il ne répond pas au besoin de faire une réforme véritable, novatrice et importante des soins de santé, qui réduirait les listes d'attente et améliorerait l'accès aux soins de santé;
- h) qu'il ne protège ni les aînés ni les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu en augmentant la franchise du Régime d'assurance-médicaments de 5 % pour la troisième année consécutive et en adoptant deux nouveaux paliers de franchise;
- i) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable, et plus particulièrement les familles d'agriculteurs qui se démènent contre la crise de l'EBS,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. GERRARD voulant que l'amendement soit amendé par adjonction de ce qui suit :

L'Assemblée déplore également que le présent budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- j) que les priorités y sont mal établies et qu'il ne permet pas une saine gestion de nos ressources fiscales;
- k) qu'il ne prévoit pas une réduction de 20 % du salaire des ministres malgré le déficit encouru au cours du dernier exercice et l'augmentation de la dette générale du Manitoba qui en a découlé;
- l) qu'il ne prévoit aucune amélioration de la gestion des ressources hydriques mais plutôt une hausse des dépenses administratives et bureaucratiques et qu'il n'affecte pas de ressources suffisantes à la gestion des eaux superficielles et souterraines, aux pêches et à la qualité de l'eau;
- m) qu'il n'affecte pas de ressources suffisantes à la vie saine de la population puisque le financement prévu pour les sports au Manitoba est insuffisant.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. le *ministre* BJORNSEN, M. ROCAN, M^{me} la *ministre* MELNICK, M. EICHLER et M. le *premier ministre* DOER interviennent. Le président informe l'Assemblée de la réception d'un avis du leader de l'opposition officielle à l'Assemblée indiquant qu'il a accordé au député de Fort Whyte le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir sur cet amendement.

M. LOEWEN et M. le *ministre* SELINGER interviennent.

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU
TWEED 21

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
WOWCHUK..... 33

Pairage : M. DYCK déclare qu'il a pairé avec M^{me} la *ministre* MIHYCHUK et qu'il aurait voté par l'affirmative s'il avait voté.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
WOWCHUK..... 33

CONTRE

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU
TWEED 21

Pairage : M. DYCK déclare qu'il a pairé avec M^{me} la *ministre* MIHYCHUK et qu'il aurait voté par la négative s'il avait voté.

La séance est levée à 17 h 15, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes